



## CONSEIL MUNICIPAL du 11/03/2019

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents-  
représentés : 12

Votants : 12

Le onze mars de l'an deux mil dix neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, Adjointe au Maire, Eliane BRELIVET, Adjointe au Maire, Thierry CAUBET, Adjoint au Maire, Guillaume DAGORN, Béatrice FERZOU, Véronique LEFEVRE, Vennec LE MENER, Rémy LE PAGE, David SALM

Procuration : Monsieur Ludovic KERLOC'H a donné procuration à Monsieur David SALM

Date de  
convocation :  
01 mars 2019

Absent : Monsieur Stéphane LE DOARE

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline LE GAC

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2019 est adopté à l'unanimité

### Ordre du jour :

- Comptes de gestion 2018. (commune, ALSH, Clos du Névet)
- Comptes administratifs 2018
- Subventions 2019
- Nouveau contrat de maintenance des cloches et vérification protection foudre église
- Attribution du marché de pavage de trois ruelles en site classé
- Recours au service de CIT (Cornouaille Ingénierie et Topographie) pour les parkings de l'entrée du bourg et pour la délimitation de la zone du Four à pain.
- Four à pain : projet d'achat
- Questions diverses

### 1- COMPTE DE GESTION 2018

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2018 (Commune, ALSH et clos du Nevet) sont concordants avec les comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la commune.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
adopte les comptes de gestion 2018 de la commune de l'ALSH et du Clos du Nevet du trésorier.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Comptes de gestion commune , alsh, Clos du Nevet 2018	12	0	0

**2-COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - COMMUNE –ALSH-CLOS DU NEVET**

**BUDGET COMMUNE - CA 2018**

**1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 801 790.34 contre 919 982.00 € en 2017**

**Chapitre 011 : Charges à caractère général : 277 634.38 contre 311 492.07€ en 2017**

A noter :

- dépenses énergie-électricité : 24 959.37 au lieu de 20 783.63 € en 2017
- eau et assnt : 5 090.88 au lieu de 6 274.50
- Combustibles : 14 659.79 au lieu de 18 343.33
- Carburant : 3 086.08 au lieu de 2 516.56 –rappel 2016 : 3 222.58
- Alimentation : 4 361,40 au lieu de 1 842.65 (dont factures 2017 non émises par SUPER U : 1 141.80)
- Fourniture entretien : 6 006.64 au lieu de 7 375.14
- Fournitures de petit équipement : 18 254.33 au lieu de 14 978.63 (achat exceptionnel des auges en pierre :650 € ; batteries des talkies : 646.20 : un stand pliant : 642.00 )
- Contrats de prestations de services : 24 903.83 au lieu de 67 489.88 (pas de biennale du livre)
- Locations mobilières : 17 989.6 au lieu de 19 311.80
- Entretien de bâtiments publics : 11 868.02 au lieu de 4 135.22 (dépenses exceptionnelles : une pompe hydraulique pour l'école : 2 688.87 ; peinture du plafond du Musée : 1836 ; réparation toiture église : 2 251,20 ; remplacement chauffe-eau ALSH : 1 135.35)
- Entretien voirie : 20 938.16 au lieu de 15 626.88. Pour informations les travaux de décapage et curage des fossés ont été facturés et payés en 2019
- Entretien matériel roulant : 951.36 au lieu de 5 632.96 (réparation épareuse en 2017 : 3726.70)
- Autres biens mobiliers : 5 365.28 dont 3 455.82 pour la réparation de la tondeuse- 1 507.03 en 2017
- Assurances : 26 761.50 au lieu de 28 010.43
- Frais de télécom : 5908.18 au lieu de 5920.37
- Fêtes et cérémonies : 12 289.14 au lieu de 11 246.39
- Autres services extérieurs : 14 172.59 au lieu de 13 988.33
- Personnel extérieur : 15 920.27 au lieu de 16 044.55 (personnel de remplacement, personnel d'accueil : 2 100 et interventions équipe « objectif emploi-solidarité : 5 586 et association Championnet : 1 250)

**Chapitre 012 : Charges de personnel : 411 254.15 contre 444 018.64 € en 2017**

- Ces chiffres sont à rapprocher du chapitre 013 en recettes : remboursements arrêts maladie et aides de l'Etat : 60 933.30 €

**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 52 423.85 au lieu de 89 067.92**

- Net retrait par rapport à 2018 car le versement à l'ALSH a fait l'objet d'une nouvelle comptabilisation, ce sur les conseils de la CAF, qui sera reconduite. (en relation avec le compte 70878). Cela se traduit par une subvention de 3 000 € au lieu de 38 365 €.  
La cotisation au Service Départemental d'Incendie est désormais payée par QBO : 3 500 €

**Chapitre 66 : Charges financières : 32 035.85 contre 34 741.55 en 2018**

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 22 605.42 contre 2 939.82 €** (les éléments exceptionnels concernent essentiellement les transferts de résultats à QBO assnt, OTSI notamment )

**2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 140 450.35 (dont report 131 971.30) contre 1 269 912.91 € en 2017 (rappel report 192 963.91)**

**Chapitre 013-atténuation de charges 60 933.30**

- Remboursement CAE, Contrat d'avenir et avoir sur cotisation et remboursement des salaires de L'ALSH (37 000 ), le solde de 2018 étant versé en 2019 pour un dossier d'assurance maladie.  
A noter : du fait de l'impossibilité de renouveler nos contrats CAE dans les mêmes conditions, il est à prévoir un net recul de ce poste sur 2019

**Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 69 816.26 contre 130 143.27. Les principales recettes sont :**

- Recettes des locations de chalets et manèges de Noël : 16 800 au lieu de 27 750 de 2017 € -moins de chalets en 2018
- Terrasses : 7 801.75 au lieu de 7 201.58 €
- Redevance France Télécom : 3 065.91 au lieu de 2 969.13 €
- Redevances et droits des services à caractère culturel : 3 628 au lieu de 20 146 € (entrée expo Fréour et ventes de livres en 2017)
- Garderie et cantine : 25 828.10 au lieu de 30 358.65
- bornes camping car : 1208 en 2018 au lieu de 1666 € en 2017
- Charges locatives remboursées par l'ALSH : 10 000 au lieu de 35 365 € (en relation avec le compte 65)

**Chapitre 73 : Impôts et taxes : 701 264, 81 au lieu de 683 729.03 € dont**

- Contributions directes : Taxe foncière et habitation : compte 73111 : 399 786 (dont 3290 €, somme qui aurait du figuré sur un autre compte) au lieu de 380 938 €
- Droits de stationnement pour les voitures : 179 261.67 contre 185 430.84 en 2017  
Camping car : recettes directes de 2018 : 1 920 € auxquelles, il faudrait ajouter 9 492.41 € versés par camping car- Park en 2019 et qui concernent 2018.
- Dotation de compensation de Quimper Bretagne Occidentale à Locronan 59 345 (dont versement du solde de 2017 : 4 565 € ) au lieu de 51 015 € (y compris dotation de solidarité)
- Droits de place : 13 318 au lieu de 13 149.60
- Taxe additionnelle des droits de mutation : 29 484.14 en 2018 au lieu de 23 069.64 en 2017
- Redevances illumination : 16 450 en 2018 au lieu de 17 700 € en 2017

**Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 117 019.45 au lieu de 94 978.89 € dont**

- DGF : 40 809 au lieu de 44 053 € de nouveau en retrait de 7%
- Dotation solidarité rurale : 14 642 au lieu de 13 758 €
- Versement Autres organismes 10 149.76 (aide garderie périscolaire et ram) au lieu de 13 127.89 € -plus de TAP
- Autres participations : 34 385.69 au lieu de 8366 (Remboursement charges OT : 6 116 € inchangé, aide biennale du livre de QBO : 15000, remboursement des frais SIVU incendie par QBO : 13 269.69)
- Compensation Etat pour exonération TH et TF : 17 033 au lieu de 15 674 €

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) : 8 993.38 au lieu de 14 019.90 €**

- location de salle (Ti Lokorn, Kerguérolé...) 4 420 au lieu de 3 620 €
- Location salle du CAL : 2 100 € (fin de location)
- Locations de terrain : 919.58 €-inchangé
- Location atelier Kerguérolé : 1 285 €
- Autres : 268.80 (remboursement service minimum d'accueil essentiellement)

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers : 50 448.65 au lieu de 58 880 €**

- Annulation de deux mandats de 2013 : 22 605.42
- Participations sponsors pour illumination : 24 470 (dont 10 470 au titre de 2017) au lieu de 15 070 en 2017
- Vente de délaissés : 220 €

**1/ DEPENSES D'INVESTISSEMENTS : 693 825.16 dont report déficit 2017 : 133 695.30**

**Rappel 2017 : 492 293.72 € (dont report déficit 2016 : 254 070.29 €)**

\*1641 –échéances capital emprunt en euros : 82 087.62 €

**OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES**

\*202 -documents d'urbanisme et frais d'études, 2033 : parution journaux

Voté :	9 723.74 €
Réalisé :	6 485.07 €

Reste	<b>3 238.67 € RAR</b>
-------	-----------------------

La mission relative à la modification est achevée mais supposera d'autres études pour finaliser l'aménagement de la zone

\*2031- Frais étude restauration tableau D'Odette PAUVERT

Voté :	12 500.00 €
Réalisé :	4 680.00€

Reste	<b>7 820.00 € RAR</b>
-------	-----------------------

\*2041582- Autres groupements (SDEF et Orange)

VOTÉ :	132 443.36
-syndicat électrification et réseau orange	-109 724.91
Mise en souterrain de réseau	

Reste	<b>22 718.45 € RAR</b>
-------	------------------------

\*205 – droits SEGILOG VOTÉ et réalisé : 2600-2700= - 100

2051 – concessions et droits similaires

Voté et RAR : 200

\*21568-Autres matériels et outillages incendie

Poteau incendie rue du Prieuré

Voté :	12 000
Réalisé :	11 937.16

Reste :	<b>62.84 € RAR</b> reste bouche place de la mairie
---------	--

*2161-œuvre et objet d'Art	
Voté et réalisé:	20 000 €
Statue Anne de Bretagne de Jean FREOUR	
*2183-matériel de bureau et informatique	
Voté :	3 531 €
Réalisé	3 534 €
Ordinateurs mairie (1pc, 1portable):	1 500 €
1 vidéo projecteur (mairie):	720 €
2 ordinateurs école :	1 314 €
	-3 .00 RAR imputé

*2188-Autres immo corporelles non affectées	
Voté :	14 326.94 €
Réalisé :	15 299.12 €
Bungalow local technique	1 200.00
Panneaux signalisation	3 564.38
Barrières et appui-vélos	3 717.20
Tables de pique nique et poubelles :	5 485.20
Guirlandes	1 332.34
	-972.18 RAR imputé

### OPÉRATION 15 : VOIRIE

* <b>Compte 2315</b> ⇨	
Voté :	59 577.93 €
Travaux réalisés :	49 671.96 €
Reste	9 905.97

Trottoirs rue de la montagne	16 214.40
Réfection chemin de park tri horn	3 585.60
Réfection rue de la troménie tour de France	19 370.40
Aménagement rond point kerjacob	10 501.56
Reste au 31 décembre	<b>9 905.97 RAR</b>

Reste en partie le chemin piétonnier route du bois du Nevet

**OPÉRATION 18 : TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX :**

\*Voté: 23 857.39 €  
travaux réalisés 6 304.74 €

portail local technique : 3 496.50  
charpente ancien abattoir 2 808.24

Reste **17 552.65 RAR à compléter**

Toiture ancien abattoir  
Mezzanine local technique : 5 302.00  
Travaux électricité ti Lokorn : 2 794.92  
Charpente ancien abattoir }  
Mezzanine ancien abattoir } 9 360.81

**OPÉRATION 19 : TRAVAUX SUR ÉGLISE :**

Voté : 76 175.74  
Réalisé 71 948.04  
Restauration maçonnerie autel du Rosaire : 18 993.47  
Restauration retable : 42 540.00  
Réparation moteur cloche : 2 144.57  
Restauration décors voutains 8 270.00

Reste à réaliser **4 227.70 RAR**

**OPÉRATION 22 : ACCESSIBILITÉ, VOIRIE, ERP**

Voté 11 339.88  
Réalisé (rampes et garde-corps église) 9 561.56

Reste : **1 778.32 RAR**

**OPÉRATION 23 : EMBELLISSEMENT DU BOURG**

Voté : 149 225.68  
Réalisé 77 898.95

Aménagement abords mairie et préau : 31 563.95  
Aire de jeux dont achats jeux (27 346) 39 660.00  
Divers 6 675.00

Reste **71 326.73 RAR**

Crédits à reporter pour :  
-Pavage de 3 venelles  
-Encastrement des coffrets électriques pour les marchés ( 5000)

**OPÉRATION 24 : ILLUMINATIONS**

Reste **720.31 € RAR**

**OPÉRATION 26 : Manoir de Kerguenole**

Voté 25 000.00

Réalisé 7 209.17

Changement d'une partie des fenêtres

RAR **17 790.83 RAR**

**OPÉRATION 27 : aire de camping car**

Voté 40 000.00

Réalisé-génie civil-matériel 36 932.40

Reste **3 067.60 RAR** à mettre sur programme  
**« embellissement du bourg » au budget**

**2/ RECETTES D'INVESTISSEMENTS : 474 198.51 contre 358 598.42 €**

\*10222 : Fonds de Compensation de la TVA :

Prévu : 39 500.00 €

Réalisé : 39 803.59 €

\*10226 : Taxe d'aménagement :

Prévu : 14 000.00 €

Réalisé : 25 091.96 €

\*1311 Subventions Etat

Prévu : 53 008.00

Réalisé : 33 008.00

Restauration Autel du Rosaire : 19 789.00 €

Subvention étude restauration tableau 1 170.00 €

Aide maçonnerie + voutes 12 049.00

Reste à réaliser : **20 000.00 RAR**

DETR aménagement bourg

**\*1312 Subventions Région**

Prévu : 7 882.01

Réalisé 6 187.80

Concerne deux subventions des Petites Cités

de Caractère (démolition du gerموir : 3778.01 € et Restauration maçonnerie et voutes : 2409.79 non prévue)

RAR **1 694.21**

( 4104.00 à réinscrire au budget)

**\*1313 Subventions Départementales**

Prévu : 10 136.00

Réalisé : restauration retable 8 281.00

Reste **1 855.00**

étude restauration tableau d'Odette PAUVERT

**\*1318 Autres subventions**

Voté 136 087.00

Réalisé 25 479.97

Jeu scénique de St Ronan pour travaux d'accessibilité à l'église : 12 997.97

Subvention enveloppe parlementaire pour démolition gerموir : 12 482.00

RAR **110 607.03**

Dont fondation du patrimoine pour l'Autel du Rosaire : 7 500

Dont remboursement pour le changement des lanternes et lampes : 101 805

**\*1323 Subvention Départementale d'Investissement**

Prévu : 16 125.00

Réalisé : 16 125.00

**\*1342 Produits des amendes de police**

Prévu 0

Réalisé 4 378.77

(sécurisation piétons rue de la montagne)

**\*1641 Emprunt**

Prévu et réalisé: 50 000.00 €



Résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement			
A	Dépenses	801 790.34	F	Dépenses de l'exercice	- 693 825.16
B	Recettes	1 008 479.05	G	Recettes de l'exercice	474 198.51
C	<b>Excédent de l'exercice : B-A</b>	<b>206 688.71</b>	H	<b>Déficit de l'exercice : F-G</b>	<b>-219 626.65</b>
D	Résultat reporté (exercice n-1)	131 971.30	I	Restes à réaliser : dépenses	160 582.57
E	<b>Excédent à affecter</b>	<b>338 660.01</b>	J	Restes à réaliser : recettes	129 747.47
			K	<b>Besoin pour financer les restes RAR: I-J</b>	<b>30 835.10</b>
			L	<b>Besoin de financement</b>	<b>250 461.75</b>

Monsieur Le Maire se retirant  
 Le Conseil municipal,  
 Après avoir délibéré,  
 VOTE à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
CA 2018 COMMUNE	11	0	0

**BUDGET ALSH - CA 2018**CA 2018

CA 2018 ALSH :

DEPENSES réalisées : contre 81 745.49 contre 101 023.96 en 2017 (35 3 65 € de charges non versées)

RECETTES réalisées : 121 655.52 contre 149 674.15 € (25365 € de recettes non versées par la commune)

Les fréquentations de l'ALSH ont été en légère augmentation en 2018, bien que les effectifs aient baissé les mercredis. Toutefois, depuis septembre ceux-ci restent stables. Les recettes supplémentaires réalisées s'expliquent par le fait qu'il y a eu plus de fréquentation que prévu à l'ALSH ainsi qu'une subvention de la CAF plus élevée. L'ensemble des dépenses sont légèrement plus faibles que l'an passé.

Nous avons dépensé plus au compte « *charge de personnel* » car nous n'avons pas eu suffisamment de stagiaires pour compléter les équipes, il a donc fallu recruter. Le compte 60631 « *alimentation* » est un peu plus faible que l'année précédente car les prix du nouveau fournisseur sont moins élevés.

Fréquentation 2017

	Total							MOYENNE par jour	TOTAL en heure
	1/2 journées	1/2 journées + repas	journées	Présences	Nbre de jours ouverts	présences			
						-6 ans	+ 6 ans		
HIVER	30	0	205	235	10	138	97	24	1760
PAQUES	26	0	202	228	9	109	119	25	1720
ÉTÉ	64	0	883	947	37	528	419	26	7320
CAMPS	0	0	112	112	10	16	96	8 et 12 selon le camp	1088
TOUSSAINT	34	0	248	282	9	154	128	31	2120
NOEL	10	0	96	106	7	88	18	15	808
MERCREDIS	132	1126	133	1391	37	121	105	38	7785
<b>TOTAL</b>	<b>257</b>	<b>965</b>	<b>1799</b>	<b>3021</b>	<b>116</b>	<b>1146</b>	<b>910</b>		<b>22601</b>

Fréquentation 2018

	Total							Moyenne par jour	NOMBRE Heures
	1/2 journées	1/2 journées+ repas	journées	Présences	Nombre de jours ouverture	présences			TOTAL
						-6 ans	+ 6 ans		
HIVER	32	0	196	228	10	130	98	23	1696
PAQUES	18	0	177	195	10	101	94	20	1488
ÉTÉ	85	0	937	1022	37	507	515	28	7836
CAMPS	0	0	115	115	10	16	99		1150
TOUSSAINT	37	0	250	287	8	154	133	36	2148
NOEL	24	0	83	107	6	51	56	18	760
MERCREDIS	151	799	495	1445	35	768	677	41	8958,5
<b>TOTAL</b>	<b>347</b>	<b>799</b>	<b>2253</b>	<b>3399</b>	<b>116</b>	<b>1727</b>	<b>1672</b>		<b>24036,5</b>

La fréquentation des petites vacances est quasiment égale à l'an passé. On peut noter une hausse pendant les vacances de la Toussaint (une moyenne de 36 enfants en 2018 contre 31 en 2017) ainsi que pendant les vacances de Noël (18 enfants en moyenne en 2018 contre 15 en 2017). Au mois de juillet, les enfants ont été plus nombreux au centre ainsi qu'à la dernière semaine du mois d'août. Toutefois, durant les 3 premières semaines d'août l'affluence était faible (10 enfants).

Nous avons mis en places des projets pour embellir la cour : bac à fleurs, marelle colorée, peinture au pochoir sur les poteaux, achat de table en bois et de parasol. Dans cette continuité, nous souhaiterions faire une fresque sur panneau, sur le pignon, avec l'aide d'une artiste ; le projet avait déjà été évoqué l'an passé. Les devis sont en cours.

Nous avons fait l'acquisition d'un lapin et d'un cochon d'inde. Ces derniers font le bonheur des enfants qui adorent s'en occuper.

Nous avons proposé des initiations skate 1 fois par mois de janvier à juin encadrées par les « sardines volantes ».

Nous avons effectué un projet autour de Noël sur le thème de Madagascar en collaboration avec Cap solidarité Madagascar.

#### Résultats :

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	81 745.49
B	Recettes	73 005.33
<b>C</b>	<b>Déficit de l'exercice : B-A</b>	<b>-8 740.16</b>
D	Résultat reporté de l'exercice	48 650.19
<b>E</b>	<b>Excédent à affecter</b>	<b>39 910.03</b>

Monsieur Le Maire se retirant

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le compte administratif 2018 de l'ALSH

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
CA 2018 ALSH	11	0	0

#### CA 2018 « CLOS DU NEVET »

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

1 104.86 dont 1 000 € de frais de dossier de prêt de 2013

6 279.08 € d'intérêts d'emprunts

10 000 € de charges exceptionnelles correspondant à 4 primes versées aux primo- accédants.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent comme suit : vente de 3 terrains à hauteur de 80 884.47 HT

et remboursement d'une facture payée à tort : 552.85

3 ventes de terrains : (LOT 2/27 387.91, LOT 22/21 980.11, LOT 29/31 516.45)= 80 884.47 € HT.

Pour informations, il reste 10 lots dont deux sont actuellement en cours de négociation.

Les autres dépenses et recettes sont des opérations d'ordre de gestion de stocks ( $\neq$  dépenses et recettes réelles).

Le résultat de fonctionnement, dont le report, est nul

S'agissant de l'investissement, la seule dépense réelle concerne un remboursement de l'emprunt à hauteur de 100 000 €. La recette de 71 193.43 est une opération d'ordre de variation de stocks.

#### Résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement			
A	Dépenses	88 577.37	F	Dépenses de l'exercice	100 000.00
B	Recettes	81 437.32	G	Recettes de l'exercice	71 193.43
C	<b>Déficit de l'exercice : A-B</b>	<b>-7 140.05</b>	H	<b>Déficit de l'exercice : G-F</b>	<b>-28 806.57</b>
D	Résultat reporté de l'exercice n-1	7140.05	I	Restes à réaliser : dépenses	0
E	<b>Excédent à reporter</b>	<b>0</b>	J	Restes à réaliser : recettes	0,00
			K	<b>Report excédent n-1</b>	<b>320847.41</b>
			L	<b>Excédent à reporter au compte 001</b>	<b>292 040.84</b>

Monsieur Le Maire se retirant

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le compte administratif 2018 du « Clos du Nevet »

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Comptes administratifs Clos du Névet 2018	11	0	0

### 3-SUBVENTIONS 2019. Propositions faites lors de la Commission des Finances du jeudi 07 mars 2019

#### SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019- Proposition de la Commission des Finances

LIBELLE	Proposé en 2019	OBSERVATIONS
<b>ASSOCIATIONS ET ECOLE DE LOCRONAN</b>		
APE école Anne de Bretagne	750.00	
Association Jeu Scénique de Locronan	1 500.00	COMME EN 2013 - courrier 14/01/2019
Danserien Bro LOKORN	200.00	courrier 18/12/18
Les mémoires de Locronan	500.00	courrier 01/03/19
Medievalokorn	500.00	courrier 28/02/19
Marion Le Bihan Projet Solidaire "Orphelins en vacances"		courrier 11/2018
Ti ar Sonj	2 000.00	courrier du 10 /02/2019
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 450.00 €</b>	
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>		
AEP Skoll diwan QUIMPER	300.00	courrier 9/11/18
Association des visites des malades en établissements hospitaliers VMEH	100.00	courrier 14/11/18
Association France alzheimer FINISTERE	100.00	courrier 29/10/18
Association Le Livre dans la cité	210.00	courrier 04/02/19
Association OASIS	50.00	courrier 25/01/19
Banque alimentaire	240.00	
Cœur de Breizh	1 000.00	
Collectif citoyens santé Plogonnec	150	courrier 31/12/2018
Ecureuil sportif Plogonnec - M Ipcar	900.00	rib trouvé seul ds classeur
Entraide cancer FINISTERE QUIMPER	50.00	courrier mail du 11/01/19
Fondation du Patrimoine	75.00	
Mémoire des Forces Aériennes Françaises libres	50.00	courrier mail du 4/12/18
Secours Catholique équipe Porzay	150.00	courrier 5/12/18
Secours Populaire	150.00	courrier 25/10/18
Semi-Marathon Quimper Kerne Sport	1 000.00	courrier du 30/01/19
SPREV- Ass sauvegarde patrimoine religieux en vie	500.00	courrier 12/11/18
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 025.00 €</b>	
<b>PARTICIPATIONS</b>		
ANETT Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques	224.00	
Association des maires du finistere	262.80	
Association des maires ruraux du Finistère	100.00	
Associations nationales des maires des stations classées	224.00	
Petites Cités de Caractères	2 000.00	
Plus Beaux Villages de France	2 775.00	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 585.80 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 060.80 €</b>	

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
VOTE comme proposé ci-dessus l'octroi des subventions aux associations

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Délibération sur les subventions 2019</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **4-NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES ET PROTECTION Foudre**

Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil que le montant acquitté en 2018 à l'entreprise MACE s'élevait à 498.94 € HT .

L'adhésion de cette structure au groupement d'achat OCEADE, en qualité de prestataire, l'a conduite à repenser ses conditions tarifaires. Le montant qui nous serait désormais facturé est de 110 € HT.

Monsieur le Maire propose de souscrire au nouveau contrat à partir du 01 janvier 2019 pour 3 ans (fin 31/12/2021).

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Autorise Monsieur Le Maire à signer le nouveau contrat avec l'entreprise MACE

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Signature du nouveau contrat avec l'entreprise MACE</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **5-ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PAVAGE DE TROIS RUELLES EN SITE CLASSÉ**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que 6 entreprises ont fait une offre pour le pavage de trois ruelles : venelle de Toul Prichen, venelle de la Poste et ruelle de la mairie.

Après analyse des offres par la commission d'ouverture des plis, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise la mieux disante faite par :

-L'entreprise JO SIMON de PLOUDANIEL qui propose une prestation pour 30 005 € HT soit 36 006 € TTC

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché à venir et les avenants éventuels (limite de 5%)

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché dans les conditions précitées avec l'entreprise « JO SIMON »

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de signature du marché	12	0	0

## 6-RECOURS AU SERVICE DE CIT POUR LES PARKINGS DE L'ENTRÉE DU BOURG ET POUR LA DÉLIMITATION DE LA ZONE DU FOUR À PAIN

Monsieur Le Maire rappelle aux élus qu'une autorisation de principe lui avait été octroyée à l'occasion du conseil en date du 27 novembre 2018 pour acheter le four à pain sur environ 1000 m2.  
L'intervention du géomètre (CIT) est rendue nécessaire pour délimiter la zone et établir le document d'arpentage. Sa prestation pour ce faire s'élève à : 1 320 € TTC

Quant aux relevés topographiques, rendus nécessaires pour l'aménagement futur des parkings, le cabinet CIT a proposé une prestation de 3 250 € HT dont un avant projet sommaire pour la gestion des flux de véhicules.  
Il est proposé d'avaliser ces opérations.

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Avalise les deux contrats évoqués

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
2 contrats formalisés avec CIT	12	0	0

## 7-FOUR À PAIN –projet d'achat

Monsieur Le Maire informe les élus du projet d'achat du four à pain et d'environ 1000 m2 pour 8 000 €  
Il rappelle que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur

L'avis des membres du conseil est demandé pour cet achat au prix présenté et l'autorisation de le formaliser (signature acte et pièces s'y rattachant)

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
DONNE son accord pour l'opération, aux conditions précitées.

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Achat du four à pain et autorisation de signature de l'acte d'achat et pièces s'y rattachant	9	1	2

## 8-CHARTRE QUALITÉ de l'Association des plus Beaux Villages de France

Par courrier en date du 08 octobre 2018, les présidents de l'Association des Plus Beaux Villages de France et de la Commission « qualité » ont confirmé le classement de LOCRONAN parmi « Les plus beaux villages de France ».

Il convient désormais d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la charte qualité proposée

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,  
Autorise Monsieur Le Maire à signer la charte qualité

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signature de la Charte qualité des Plus Beaux Villages de France	12	0	0

## 9-ELAGAGE

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que par arrêté en date du 19 avril 2016 rendu exécutoire le 21 avril 2016, les dispositions relatives à l'élagage ont été rappelées. Afin de finaliser l'opération, il est proposé de facturer une participation de 70 € lorsque le linéaire est inférieur à 10 m par numéro cadastral longé et 170 € au-delà de 10 mètres par numéro cadastral longé.

Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à facturer une participation aux personnes qui souhaitent que la commune assure la prestation (par un fournisseur) aux conditions évoquées.



*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Participation élagage</b>	12	0	0